AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. : 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.239.57

ABONNEMENT ANNUEL
15 francs
N° 32 -- Mai 1963
9ème supplément

HERAULT

MOUCHE DE LA CERISE

Les divers centres de piégeage installés par les soins du Service de la protection des Végétaux auprès des Groupements de défense des vallées de l'Orb et du Jaur, capturent des mouches depuis une semaine.

Il est donc nécessaire d'exécuter un traitement sur les variétés susceptibles de contamination :

1963 - 24

- avant le 29 mai si la pulvérisation est faite avec une bouillie à base de DDT
- avant le 5 juin dans le cas d'un traitement réalisé avec du diméthoate.

24 Mai 1963

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLE

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

LL. TROUILLON M. BEZUT

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX

P30